

avant qu'elle ait été soumise au peuple et en ait reçu l'approbation.

Que, entre temps, le meilleur moyen de satisfaire au devoir immédiat du Canada, et de venir en aide aux nécessités imminentes de l'empire, est de mettre sans délai à la disposition des autorités impériales, à titre de contribution volontaire et loyale de la part du peuple canadien, une somme suffisante pour acheter ou construire deux bâtiments de guerre ou cuirassés du type Dreadnought le plus moderne, laissant à l'amirauté la latitude complète de dépenser cette somme à tels moments et pour telles fins de défense navale qui, à son avis, pourront le mieux contribuer à augmenter la force unie de l'empire, et à en assurer ainsi la paix et la sécurité.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier) : Je crois que ceux d'entre nous qui ont étudié quelque peu la question importante maintenant soumise à la Chambre reconnaîtront immédiatement que jamais, ni dans ce Parlement, ni dans aucun autre depuis la Confédération, je pourrais même dire jamais depuis que nous jouissons du privilège d'un gouvernement autonome, une question de cette importance entraînant des conséquences aussi étendues, n'a été discutée dans les assemblées libres du Canada. Le projet de loi en lui-même, à l'exception de l'article 18, ne présente pas à mon esprit de détails frappants; c'est le prolongement, si l'on me permet cette expression, d'une législation que nous avions déjà, sous une forme plus restreinte, dans nos statuts, depuis que la mère patrie nous a demandé d'assumer notre propre responsabilité du fardeau de sa défense. On peut donc dire qu'à part l'exception que je viens de signaler, cette législation n'est aucunement extraordinaire. Mais il faut étudier, je crois, en tenant compte de toutes les circonstances qui s'y rattachent, et particulièrement à ce point de vue qu'elle est le premier pas vers l'exécution d'une politique, ou plutôt, ainsi que j'avais l'occasion de le dire à une autre phase de ce projet de loi, d'une convention intervenue avec les autorités impériales. A cette époque, mon très honorable ami déclarait que ce qu'il voulait faire adopter, ce n'était pas une convention mais une politique, et cette déclaration fut couverte d'applaudissements par ceux qui siègent à ses côtés. Mais je ne vois aucune différence sensible entre ces deux noms; ce que nous faisons maintenant, si je comprends bien, c'est appliquer une politique de défense, suivant les principes énoncés lors de la dernière conférence impériale, l'été dernier.

Il me semble donc qu'il est de la plus haute importance pour nous tous de comprendre parfaitement quelles sont les données de ce projet auquel on veut lier notre

pays. Mon très honorable ami aurait pu nous fournir ces données en très peu de mots, cet après-midi; mais autant que j'ai pu comprendre la signification de son discours, il s'est limité, comme il le fait d'ordinaire, à des généralités brillantes, en parlant avec cette éloquence qui le caractérise. Mais est-ce bien aujourd'hui une occasion favorable, je le demande, pour se livrer à des généralités? Ne convenait-il pas mieux à cette phase importante de la discussion, alors qu'on nous demande d'affirmer un principe, qu'il eût laissé de côté ses allusions historiques à la grandeur de l'empire, à la carrière depuis longtemps oubliée de Pierre l'Ermite, et toutes allusions semblables, pour nous dire clairement ce à quoi il veut que nous nous engagions maintenant.

Mon honorable ami a parlé de divergences d'opinion dans les rangs du parti conservateur. Ces divergences peuvent exister, mais on les connaît. Qu'il me permette de lui dire que si, dans une question de cette amplitude, nous ne trouvons pas qu'il soit possible d'en voir du même oeil toutes les phases, nous reconnaissons ce fait ouvertement, au lieu d'essayer à le voiler, et d'expliquer la signification d'une politique qu'il semble impossible de saisir et de bien comprendre, d'une façon différente suivant les lieux. Je dis donc qu'il nous incombe de prendre tous les moyens voulus pour qu'il n'y ait pas d'erreur possible sur ce point. Voilà la raison pour laquelle il existe, du côté ministériel, cet acquiescement apparent et cette unanimité qui, tout le monde le sait, ne servent qu'à dissimuler ce grincement de dents qui eût été si apparent parmi nous, autrement. Comment, je le demande, nos honorables amis de la droite peuvent-ils s'entendre sur ce point? Je trouve l'explication de cet état de choses dans les gazettes ministérielles et dans les déclarations réitérées du très honorable premier ministre lui-même; il n'y a pas de doute que, dans la comparaison qui règne au milieu d'eux, ils n'apprécient pas l'aspect réel de cette question et le patronage dont ils pourront disposer.

Hier ou avant-hier, je disais à mon honorable collègue de Toronto-nord (M. Foster) combien je regrettais que la maladie m'eût empêché d'appuyer par ma parole et par mon vote la motion si appropriée qu'il a proposée à l'égard du régime désastreux des faveurs ministérielles. Ce fléau me paraît expliquer l'indifférence apparente, le prétendu acquiescement des députés ministériels de la province de Québec, car je sais quel est, dans leur for intérieur, leur sentiment sur cette question. Je dirai plus: tant que l'on promettra des charges aux députés, tant qu'on fera miroiter à leurs yeux l'espoir qu'il sera fait de mesquines dépenses dans leurs circonscriptions, on ne verra pas se manifester ici la